



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 6720

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'eventualite d'une remise en cause du financement par l'Etat des centres d'hebergement et de readaptation sociale. Il semblerait en effet qu'un transfert de la charge financiere a hauteur de 50 p. 100 vers les departements soit envisage. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'il en est reellement, lui rappelant que la prise en charge des plus demunis releve de la solidarite nationale et ainsi que le soulignait l'IGAS (inspection generale des affaires sociales) dans son rapport sur les CHRS : « La tutelle des CHRS doit rester de la competence de l'Etat. »

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6720

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3389

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3808